

<p>Passeport biométrique la demande peut être déposée dans une des communes équipées d'une station d'enregistrement. Pour information : au niveau de la Communauté de Communes, les mairies de Veauche, Andrézieux-Bouthéon et St-Galmier sont équipées.</p> <p>Précision : St-Galmier ne fait pas les photos ; les intéressés doivent impérativement les fournir. Appeler le service avant venue en Mairie pour RV : 04 77 52 74 02</p> <p><u>Présence obligatoire pour le dépôt de la demande et le retrait du passeport.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ancien passeport - acte de naissance datant de moins de trois mois avec filiation complète - pièce d'identité du parent demandeur (pour les mineurs), - livret de famille - CNI - justificatif de domicile + attestation de l'hébergeant, si pas de justificatif au nom du demandeur majeur, - 2 photos (photos : 35x45 couleur – taille pour le visage de 32 à 36mm du menton à l'implantation des cheveux). - jugement de divorce - Mineurs : En cas de divorce des parents, photocopie du jugement + original (par le parent ayant l'autorité parentale) - déclaration perte ou vol - justificatifs de l'acquisition de la nationalité française 	<p>Timbre fiscal : montant pour demande déposée avec les 2 photos</p> <ul style="list-style-type: none"> - 86 € pour une personne majeure (validité 10 ans) - 42 € pour mineurs de + de 15 ans (validité 5 ans) - 17 € pour les enfants de – de 15 ans (validité 5 ans) <p>Les passeports délivrés à partir du 1^{er} mars 2001 sont valables 10 ans. Les personnes en possession d'un passeport Delphine dont la durée a été limitée à 5 ans en raison d'inscription d'enfants et bénéficiant donc d'un avoir fiscal, se verront délivrer gratuitement un passeport de 5 ans.</p>
--	--	---